L'ADBS Deux slogans et quatre promesses

Depuis la création de l'ADBS, en 1963, le vocabulaire a pu évoluer au travers des différents documents fondateurs (statuts, règlement intérieur, charte) : défendre les intérêts des professionnels, faciliter l'exercice de la profession de documentaliste, promouvoir la profession, avoir une vision prospective de son évolution... Mais l'idée force, à la base de l'existence de l'association, reste la même et se décline à la fois sur un plan collectif et sur un plan individuel : œuvrer à la reconnaissance des **métiers** par les pouvoirs publics et les employeurs, montrer le professionnalisme de ces métiers et garantir « l'employabilité » de la personne en améliorant tout au long de sa vie ses compétences et savoirs professionnels. Comme c'est l'axe maieur de la politique de l'ADBS, il serait fastidieux de dresser la liste de toutes les actions depuis bientôt 45 ans! Nous choisirons plutôt de développer quelques engagements phares en insistant sur leur cohérence globale et en expliquant qu'un projet réussi engendre souvent des suites : il y autogénération des idées et des réalisations...

Une communication destinée aux entreprises : la campagne image

Pour répondre au déficit d'image des professionnels de l'information-documentation, l'ADBS a lancé une campagne de promotion de la profession en 2004-2005 auprès du monde du travail, des entreprises, administrations, organismes liés à l'emploi, et des journalistes... Sa mise en œuvre s'est faite avec trois objectifs principaux :

1 moderniser et dynamiser l'image de la profession (appel à des visuels, référence à l'univers du vocabulaire des TIC, etc.) et illustrer la diversité des métiers et des compétences se rattachant au terme générique « documentaliste » ;



- **2 démontrer** en s'appuyant sur des cas concrets (témoignages, retours d'expérience, études de cas) la plusvalue apportée par ces professionnels à l'entreprise ;
- 3 sensibiliser les décideurs à la nécessité de mettre en place une véritable politique de management de l'information en les aidant à en prendre conscience et à évaluer leurs besoins (Quizz sur le site, par exemple).

Divers outils cohérents de communication ont ainsi été proposés à tous les acteurs de l'association (élus, animateurs en régions et dans les secteurs, délégation permanente, etc.) pour servir aux différentes cibles visées dans des situations variées.

- Articulation de la campagne autour de deux slogans, sorte de signature, que l'on retrouve sur les différents supports : « Comptez avec les nouveaux documentalistes » et « Prenez un vrai pro de l'information - documentation ».
- Une plaquette papier très documentée mais avec une importante partie de visuels (portraits) et axée sur 4 promesses :
- une recherche d'information efficace (flash « moteur de recherche »), exprimée par « Pour garder les yeux ouverts sur votre environnement »;
- une veille stratégique réactive et filtrée (flash « haut débit »),



exprimée par « Pour prendre des décisions plus sûres et plus rapides »;

- une capitalisation des connaissances (flash « mémoire vive »), soit « Pour valoriser les savoir-clés de votre entreprise »;
- un poste productif participant aux réductions de coûts et à l'amélioration des performances de l'entreprise (flash « cost killer »), soit « pour gagner en productivité et rentabilité »;
- · Un poster, des affiches et affichettes, des annonces media, un diaporama facilement mis à jour, un dossier de presse très complet pour les journalistes, tous ces documents étant allégés et traduits en langage Internet et disponibles sur le site. Une formation à cette campagne et aux moyens de contacter des employeurs dans des salons ou des tables rondes a été dispensée au cours de 2005 auprès des animateurs volontaires. Le bilan en termes de retours auprès des acteurs de terrain de l'ADBS, qui étaient pourtant demandeurs de création d'un matériel de communication, est mitigé. En revanche, auprès des interlocuteurs extérieurs de l'ADBS, cette campagne a été très bien reçue et a atteint son objectif de modernisation de l'image du documentaliste. Volontairement non datée, cette campagne reste d'actualité et les différents documents sont régulièrement retirés et réutilisés.

Quatre portraits extraits de la campagne de promotion de l'ADBS

Une pression vis-à-vis des pouvoirs publics

Un groupe de l'ADBS dénommé « commission Statuts » a travaillé dès 1992. Il a permis la reconnaissance de la spécificité du métier dans

la fonction publique d'État, matérialisée par l'organisation de concours comportant des épreuves professionnelles et par la création d'un corps interministériel de chargé d'études documentaires (CED) géré par le ministère de l'Équipement, en parallèle à un corps de CED commun aux ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et à un corps des services du Premier ministre. La mise en place en 1998-1999 a permis la titularisation d'un certain nombre de documentalistes de l'administration et a servi d'obiectif à atteindre pour les autres fonctions publiques, territoriale et hospitalière. Il semble que l'existence de ces corps de CED soit remise en cause aujourd'hui, preuve que rien n'est jamais acquis. Dans une période où l'objectif de la fonction publique et du gouvernement est de diminuer le nombre de corps, les qualifications et les spécificités des métiers ont du mal à se faire reconnaître et la seule perspective proposée est d'intégrer un corps de fonctionnaires généralistes, avec le risque d'y noyer des compétences spécifiques. Les professionnels de l'information-documentation de l'administration tentent plutôt de s'allier avec les corps professionnels voisins pour défendre une filière qui permettrait cette reconnaissance de leurs métiers.

Une participation active dans une action collective

L'ADBS a joué un rôle dans l'action menée par l'interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation (IABD) autour du projet de loi Dadvsi. Elle était déià mobilisée au milieu des années 90 lors des travaux



relatifs à la loi sur la reprographie et de l'agrément du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC). On peut citer aussi, à titre d'exemple, le soutien aux actions menées par les bibliothécaires autour de la loi sur le droit de prêt ou l'avis donné sur la rediffusion des données publiques. D'autres dossiers sont ouverts au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux acteurs et des initiatives prises par les législateurs, de plus en plus souvent au niveau européen. Membre du groupe Copyright de l'European Bureau of Library and Documentation Association (EBLIDA) et du forum des droits sur l'internet, l'ADBS analyse en permanence les conséquences des nouvelles dispositions législatives pour les bibliothèques et les centres de documentation. Le dialogue engagé régulièrement avec les pouvoirs publics, notamment par le biais de l'IABD, lui permet de donner son opinion lors de travaux préparatoires à certaines lois ou de leur mise en application. C'est un acquis réel de la reconnaissance du poids de la profession.

Se connaître soi-même pour mieux se présenter et se définir

Cet axe important d'actions de l'ADBS se concrétise par des



projets relatifs à l'analyse du contenu des différents métiers (référentiel des métiers, euroréférentiel des compétences), à la mesure de leur importance quantitative et de leur évolution. Il faut signaler que le travail de fond sur le contenu des métiers et des compétences a permis à l'ADBS de travailler avec les associations de divers pays européens et d'être un partenaire reconnu de l'Union européenne, et, au niveau français, de nouer des contacts avec des professions assez proches dont leurs représentants ont tous été impressionnés par l'autonomie de la démarche et la qualité du travail fourni (informaticiens du Cigref, communicants de Club-internet, etc.).

L'enquête sur les professionnels conduite en 2005-2006 a mis en évidence plusieurs points.

• Un véritable succès quantitatif de cette enquête. Certes, la population mère n'est pas parfaitement connue (de l'ordre de 35 000 personnes selon le ministère du Travail) mais 3 400 réponses exploitables représentent un échantillon de poids significatif, et les données recueillies peuvent être considérées comme fiables et pertinentes. Ce succès démontre aussi un vrai sentiment « communautaire » d'appartenance à cette profession.

.../...

Bibliothécaire est le troisième métier mentionné (pour 13 % des répondants), derrière documentaliste généraliste et responsable de ressources documentaires.

- Une large ouverture, originale par rapport aux enquêtes précédentes : un répondant sur deux n'est pas adhérent de l'ADBS. C'est véritablement une enquête métier sur l'ensemble des professionnels de l'information-documentation.
- Une démonstration que « la base » est multiple : la population des professionnels n'est pas homogène mais au contraire très diversifiée. Mettre en place un large éventail de produits et services est un vrai défi pour l'ADBS, qui a pour objectif de rassembler et représenter tous les professionnels afin d'avoir un poids suffisant auprès des pouvoirs publics et de tous ses partenaires, et aussi de concrétiser cette ouverture, notamment auprès des jeunes.

Une politique de partenariat active et pragmatique

En conclusion, il faut expliquer que l'évolution du métier conduit à tester, échanger, travailler avec des partenaires toujours renouvelés. D'un côté, il y a les associations « sœurs » avec qui les liens sont quasi permanents, et indépendants des dirigeants ou des positions ponctuelles sur un dossier. La séparation des métiers, dans les formations et les filières professionnelles (voire statutaires) entre bibliothécaires, documentalistes, records managers peuvent évoluer et se rapprocher des situations de pays voisins, par exemple anglo-saxons. D'un autre côté, sans perdre de vue l'identité du métier, l'ADBS doit être ouverte, apprendre en faisant, rechercher des alliances d'intérêts avec de nouveaux partenaires, pour faire connaître et valoriser la profession.

Cette stratégie est constante depuis 45 ans, mais les projets et les partenaires changent. Les actions avec le GFII, l'Aproged, Documation, l'Apec, et d'autres s'inscrivent dans cette volonté de promouvoir la profession, de l'ouvrir et d'aider les professionnels à évoluer et à saisir les opportunités.

Catherine Thiolon

≤ adbs@adbs.fr

Catherine Thiolon est membre du bureau de l'ADBS, avec Marie Baudry de Vaux, Michèle Bourgeois, Lisette Calderan, Bernard Humbaire, Marie-Pascale Krumnow, Mireille Lamouroux, Annie Milhaud, Véronique Mesquich et Caroline Wiegandt.

ADBS

Association des professionnels de l'information et de la documentation

Association loi 1901 créée en 1963

● Présidente : Caroline Wiegandt – Cité des sciences et de l'industrie – 🖮 <u>president@adbs.fr</u>

Trésorière : Marie Baudry de Vaux Secrétaire générale : Annie Milhaud Déléguée générale : Laurence Dapon

- Adhérents : près de 5 000
- Moyens d'action

L'ADBS conçoit et organise :

- 85 stages inter et intra-entreprises, de l'initiative au perfectionnement, des formations adaptées aux besoins ;
- des journées d'étude autour d'un thème central, avec le concours d'experts, d'intervenants extérieurs. Ses publications :
- « Documentaliste-Sciences de l'information », revue scientifique de référence
- « L'œil de l'ADBS » et « Actualités du droit de l'information », lettres électroniques
- 80 ouvrages concernant des travaux et recherches en information-documentation

En matière d'emploi : dépôt d'offres d'emploi et de CV sur le site http://www.adbs.fr et certification européenne pour faire reconnaître ses compétences.

• Objectifs : valoriser les métiers (documentalistes, veilleurs, webmestres, iconographes, records managers...) et contribuer à leur développement.

ADBS 🖮 <u>adbs@adbs.fr</u> 🗺 <u>www.adbs.fr</u> 🕑 01 43 72 25 25 🖹 30 41 🖃 25 rue Claude-Tillier 75012 PARIS